

PERFECTIONNEMENT

Guide des enseignants 2022-2023

Table des matières

Qu'est-ce que le comité central de perfectionnement (CCP)?

1

DIRECTIVES ET INFORMATION

Rôle et buts du CCP	1
Directives	1
Comité de perfectionnement décentralisé (CPD)	2
Rôles du CPD	2
Directives	2
Financement	3
Activité de perfectionnement (AP)	3
Directives au niveau du CCP	3
Demande/Remboursement	3
Réseaux	4
Cours universitaires à unités	4
Renseignements préliminaires sur le budget du CP	4
Répartition des fonds	5

FORMULAIRES

Demande de subvention pour une activité de perfectionnement	
Renseignements généraux (page 1 / 2)	6
Renseignements sur les AP (page 2 / 2)	7
Demande de remboursement pour une activité de perfectionnement	
Portion centralisée (page 1 / 2)	8
Portion décentralisée (page 2 / 2)	9
Remboursement pour atelier, conférence, activité de perfectionnement ou matériel financés localement	10
Demande de subvention pour une AP Nouveaux Enseignants	11
Demande de remboursement pour une AP Nouveaux Enseignants	12
Demande de financement de cours universitaire à unités	13
Remboursement pour cours universitaire à unités	14
Demande de subvention pour un réseau	
Renseignements de base (page 1 / 2)	15
Description du réseau et grille d'évaluation (page 2 / 2)	16
Demande de remboursement pour un réseau	17
Demande de financement pour un projet spécial	18
Plan de perfectionnement décentralisé	
Financement, buts et priorités (page 1 / 2)	19
Répartition des fonds (page 2 / 2)	20
Rapport de dépenses décentralisées en perfectionnement	21

Qu'est-ce que le comité central de perfectionnement (CCP)?

Le CCP est un comité paritaire (chapitre 7) dont les responsabilités et le fonctionnement ont été définis par l'Entente Locale (chapitre 4 : article 4-3.03).

Ses responsabilités sont les suivantes :

Administrer les fonds alloués au perfectionnement des enseignants;

aider les enseignants à répondre aux besoins en perfectionnement des écoles et des centres.

Le CCP compte 10 membres; quatre (4) enseignants, quatre (4) gestionnaires et deux observateurs.

Pour l'année 2022-2023 les membres sont les suivants :

Gestionnaires: Nathia Messina, Dean Graddon, Roger Rampersad, Michael Clark

Enseignants: Marie-Pier Michaud, Jennifer Baltuonis, Annie Sabourin, Stéphanie Côté

Observateur: Erica Lamothe, Sandra Luther

Rôle et buts du CCP

Le ministère de l'Éducation, (MEES), conformément aux chapitres 7 et 13 de la Convention collective, alloue des fonds pour le perfectionnement. Le CCP est responsable d'administrer la manière dont les fonds sont alloués :

pour aider les enseignants à participer à des activités de perfectionnement;

pour favoriser un climat de collaboration propice à un perfectionnement continu et pertinent dans toute la commission scolaire;

promouvoir la connaissance des dernières recherches en éducation et l'usage de nouvelles technologies; aider le réseau d'écoles et d'enseignants dans l'élaboration de nouvelles idées et de nouvelles méthodes d'enseignement;

permettre aux éducateurs de partager avec leurs collègues de la commission scolaire les habiletés, les connaissances et les talents qu'ils ont acquis.

Directives

1. Le CCP se réunit tous les mois pour discuter des demandes. La priorité sera accordée aux enseignants qui n'ont pas reçu de financement du CCP au cours des deux dernières années.
2. Le CCP peut prendre en considération :
l'endroit de **l'activité de perfectionnement (AP)**. La priorité peut être donnée aux AP qui ont lieu dans la région de Montréal.
 - la pertinence de l'AP par rapport à l'affectation de l'enseignant;
 - la participation précédente du demandeur à la même AP ou à une autre similaire;
 - le coût global de l'AP;
 - les limites du budget du CCP;
 - la date de réception de la demande;
 - le nombre d'enseignants choisis dans une école ou un centre donné pour participer à une même AP.
3. Le CCP n'alloue pas de fonds à des enseignants qui accompagnent des élèves lors d'un événement.
4. Le financement fourni par le CCP se divise en quatre catégories :
 - Les activités de perfectionnement (AP)
 - Les réseaux
 - Les cours à unités
 - Projet spécial

Comité de perfectionnement décentralisé (CPD)

En vertu de l'article 4-4.04 de l'Entente Locale, un comité de perfectionnement décentralisé doit être mis sur pied dans chaque école et dans chaque centre pour administrer les fonds décentralisés. En l'absence d'un CP décentralisé, le conseil d'école assume cette responsabilité.

Rôles du CPD

Diffuser l'information concernant les activités de perfectionnement

Approuver l'allocation de fonds décentralisés pour les AP de moins de 250 \$

Faire rapport des activités du comité de perfectionnement à chaque réunion du conseil de l'école.

- 1) Présenter un **Plan annuel de perfectionnement** (voir pages 16 et 17) avant le 30 novembre de chaque année. **(L'omission de présenter un plan amènera la retenue du financement jusqu'à ce que le CPD reçoive le plan.)**

Ce plan doit inclure :

- Les buts et les priorités du perfectionnement,
- La façon dont les buts et les priorités du perfectionnement appuient la réussite scolaire,
- Comment présenter une demande de fonds décentralisés,
- Comment le CPD prévoit de répartir les fonds,
- Comment le CPD s'assurera que la répartition des fonds favorise la réussite scolaire dans l'école.

Dans le cas des écoles qui n'ont pas indiqué dans leur plan d'amélioration qu'elles retiendront des montants pour des projets futurs, le pourcentage restant supérieur à 100 pour cent au 1^{er} juillet de chaque année sera retourné au CCP.

- 2) Présenter un **rapport de fin d'année** (voir page 18) avant le 30 juin de chaque année (**À défaut de quoi les fonds de l'année suivante seront retenus.**)

Ce rapport doit contenir :

- Un registre des allocations des fonds décentralisés
- Les noms des enseignants et les titres des AP réalisés pendant l'année
- L'état financier

Faire parvenir tous les formulaires et les rapports au :

Comité central de perfectionnement,

a/s Liliane Sacco, secrétaire du comité, Services éducatifs.

Directives

À être déterminées par l'école ou le centre, conformément à l'entente collective.

Financement

Les enseignants peuvent faire seulement :

- une demande de financement d'activité de perfectionnement centralisé
ou
- une demande de financement de cours universitaire à unités par année scolaire

Les enseignants de la formation professionnelle peuvent faire les deux demandes, soit :

- une demande de financement d'activité de perfectionnement professionnel centralisé
et
- une demande de financement de cours universitaire à unités par année scolaire

Activité de perfectionnement (AP)

Le financement est disponible à deux niveaux :

1. Le comité de perfectionnement décentralisé (CPD)

Pour les activités de perfectionnement de **moins de 250 \$**

2. Le comité central de perfectionnement (CCP)

Pour les AP de **plus de 250 \$**

Un maximum de 600 \$ par personne pour participer à une AP.

Si deux enseignants ou plus d'une même école participent à la même activité, le CCP les subventionnera pour un maximum de 1 200 \$ divisés également entre les participants.

Pour les AP de plus de 250 \$, le CPD doit couvrir un minimum de 25% du coût total.

Remboursement des repas :

Directives suggérées pour les AP:

Déjeuner :	15 \$
Dîner :	20 \$
Souper :	45 \$
Total maximum par journée complète (avec reçu)	80 \$

Frais de déplacement :

Les frais de déplacement seront remboursés selon le taux forfaitaire de commission scolaire à partir de votre lieu de travail

Directives au niveau du CCP

Demande

- On doit utiliser le formulaire de l'année en cours.
- On doit répondre à toutes les questions.
- Des renseignements détaillés sur l'activité doivent accompagner la demande.
- Les demandes doivent parvenir au comité avant la date indiquée sur le formulaire.
- Les signatures de la direction de l'école ou du centre et du président du CPD doivent être apposées.
- Les demandes doivent être approuvées par le CCP avant la date de l'activité.

Remboursement

- Pour être remboursé, le demandeur doit remplir les formulaires à cette fin et les acheminer avec les reçus originaux dans les 60 jours après la tenue de l'activité.

Réseaux

Un maximum de 10 réseaux seront financés par le CCP. Un réseau doit être formé d'un minimum de quatre enseignants d'au moins deux écoles différentes qui ont en commun des buts, des intérêts et des matières et qui souhaitent se rencontrer au moins quatre fois pour échanger des renseignements au sujet de leurs champs d'intérêt. Les demandes seront analysées lors des réunions mensuelles du CCP avant d'être approuvées. Les fonds peuvent être utilisés pour payer du temps de libération. Un maximum de 4000 \$ par réseau sera consenti.

Pour recevoir un remboursement, la personne contact du réseau doit remplir le formulaire approprié et le faire parvenir à Liliane Sacco, avec les reçus originaux, dans les 60 jours suivant la fin de l'activité en réseau. La personne contact doit présenter un rapport des activités du réseau au CCP au plus tard le 8 juin.

Cours universitaires à unités

Il faut remplir une demande d'approbation de cours universitaires à unités pour avoir droit à un remboursement.

Échéance de transmission des demandes pour les cours universitaires :

8 novembre.....demande de financement – cours d'automne

7 février.....demande de financement - cours d'hiver

6 juin.....demande de financement – cours d'été

Le remboursement des droits de scolarité pour des cours universitaires à unités est fixé à 60 \$ par unité, jusqu'à un maximum de 360 \$ par année scolaire, par demandeur.

Pour être remboursés, les demandeurs doivent joindre une photocopie de leur relevé de notes ou un imprimé de leurs notes tirées du site Web de l'université indiquant qu'ils ont terminé le cours avec succès.

Le remboursement figurera sur le relevé de paie de l'enseignant comme revenu imposable.

La date limite pour présenter une demande est de trente (30) jours après que la note est inscrite au relevé.

Pour présenter une demande, l'enseignant doit détenir un brevet d'enseignement, un permis d'enseigner ou une autorisation provisoire d'enseigner.

Renseignements préliminaires sur le budget 2022-2023 du CCP

Allocation prévue basée sur les postes d'enseignement équivalents temps plein–secteur jeunes: 1390.88x240\$

Allocation prévue basée sur les postes d'enseignement équivalents temps plein – F.P.: 168.20x300\$

Allocation prévue basée sur les postes d'enseignement équivalents temps plein –secteur adultes: 69.53x240\$

Budget total prévu : 400,958\$

Budget décentralisé prévu :

Allocation prévue pour les écoles et les centres : **62% de 400,958\$=248,594\$**

Budget centralisé prévu

Allocation prévue totale restant au CCP : **38% de 400,958\$=152,364\$**

Fonds de prévoyance centralisé prévu reporté de 2021-2022: 493,777\$

Budget de perfectionnement centralisé commençant en 2022-2023: 646,141\$

Il est résolu que, pour l'année scolaire 2022-2023, 40 000 \$ seront transférés au fonds pour les nouveaux enseignants et 100 000 \$ seront transférés au fonds pour les projets spéciaux à partir du fonds de prévoyance du comité central de perfectionnement professionnel.

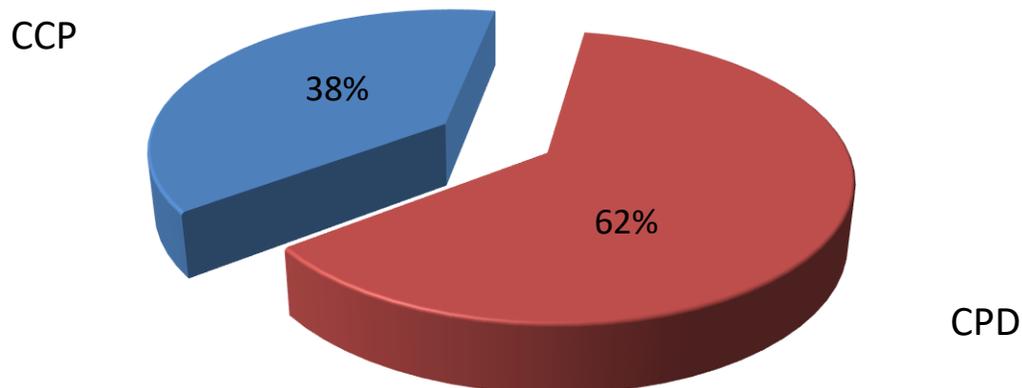
Les fonds pour les nouveaux enseignants seront distribués comme suit :

Les fonds pour les nouveaux enseignants seront alloués selon le principe du premier arrivé, premier servi aux enseignants ayant trois ans de service (ou moins) pour un PDA avec une allocation maximale de 2 500 \$ en Amérique du Nord. Le comité assumera jusqu'à deux jours de remplacement.

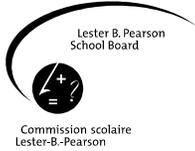
Les fonds pour les projets spéciaux seront distribués comme suit :

Les fonds pour les projets spéciaux seront alloués aux écoles selon le principe du premier arrivé, premier servi. Les demandes de financement doivent inclure 90 % de la communauté enseignante de l'école. Le comité couvrira 40 % des coûts, jusqu'à un maximum de 5 000 \$.

L'allocation des fonds pour le perfectionnement des enseignants:



Répartition des fonds de 2022-2023	
Allocation décentralisée vers les écoles et les centres :	248,594\$
Allocation de perfectionnement centralisée :	152,364\$
Budget total:	400,958\$



Comité central de perfectionnement des enseignants

Demande de subvention pour une activité de perfectionnement 2022-2023



Renseignements généraux (page 1 / 2)

N.B.: Veuillez remplir chaque ligne du formulaire. Les formulaires incomplets vous seront retournés, ce qui pourrait en retarder ou en compromettre l'approbation.

Veillez respecter les dates limites suivantes :

13 sept, 18 oct, 8 nov, 6 déc, 10 janv, 7 fév, 14 mars, 11 avril, 9 mai, et 6 juin

Veillez remplir le formulaire et le retourner à Liliane Sacco, secrétaire du CCP, Services éducatifs

Nom : _____ École/Centre : _____ N° d'employé : _____

Mission d'enseignement (matières /année) : _____

Titre de l'activité de perfectionnement : _____

**Décrivez l'activité de perfectionnement au verso.
Les formulaires sans description adéquate de l'AP seront retournés.**

Endroit : _____ Date(s): _____

Comment cette AP correspond-elle au plan de réussite et au plan de perfectionnement de votre établissement? _____

Comment partagerez-vous l'information avec vos collègues?

Rapport verbal Rapport écrit Atelier Autre (spécifiez) _____

Coûts prévus en dollars canadiens

Cette conférence concerne-t-elle les ÉHDAA ? oui non

Avez-vous participé à une AP cette année ? oui non

Quand avez-vous participé à une AP pour la dernière fois? _____

Titre de cette AP : _____

Aviez-vous reçu des fonds du CCP pour y assister ? oui non

Inscription: _____ \$

Déplacement : _____ \$

Mode de transp.: _____

Hébergement: _____ \$

Repas: _____ \$

Coût total: _____ \$

Le CCP ne rembourse pas les frais de suppléance et des boissons alcoolisées.

Tous les montants doivent inclure les taxes.

Fonds : CPD : _____ \$ Individuels : _____ \$ Autre : _____ \$

Demande totale au fonds central de perfectionnement: _____ \$

Signature de la Direction

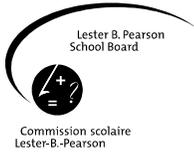
Signature du président du comité local

Date

Pour plus d'information, veuillez contacter Liliane Sacco au 422-3000, poste 32618, par courriel : lsacco@lbpearson.ca

Suite au verso





**Comité central
de perfectionnement des enseignants**
**Demande de remboursement pour une
activité de perfectionnement – 2022--2023**
Portion centralisée (page 1 / 2)



Retourner le formulaire et toutes les pièces justificatives originales et détaillées à Liliane Sacco, secrétaire du CCP, Services éducatifs.

Nom : _____ N° d'employé : _____

École/Centre: _____

Titre de la conférence : _____ Date de la conférence : _____

Veillez joindre la pièce justificative originale et détaillées pour chaque montant réclamé. Le CCP ne remboursera aucun montant qui n'est pas accompagné d'un reçu original correspondant.

Le comité ne rembourse pas les boissons alcoolisées. Les frais de déplacement seront remboursés selon le taux forfaitaire de commission scolaire à partir de votre lieu de travail.

Le remboursement sera versé dans les six semaines de la réception des formulaires dûment remplis et des reçus originaux. Il figurera sur votre relevé de paye comme revenu non imposable.

Les demandes doivent être calculées en dollars canadiens.

Inscription: _____ \$

Déplacement : _____ \$

Hébergement : _____ \$

Repas (pas de boissons alcoolisées) : _____ \$

Autre (précisez): _____ \$

Total: _____ \$

**Veillez joindre les reçus originaux détaillés.
Les photocopies ne seront pas acceptées.**

Fonds : CCP : _____ \$ CPD : _____ \$ Individuels : _____ \$

_____ Date

_____ Signature de l'enseignant(e)

Pour plus d'information, veuillez contacter Liliane Sacco au 422-3000, poste 32618, ou par courriel à lsacco@lbpearson.ca

À l'usage du centre administratif

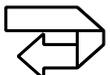
Numéro de compte: 027-1-26201-311

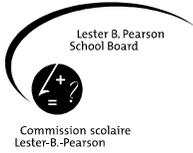
Montant Approuver par CCP: \$ _____

_____ Date

_____ Secrétaire du CCP

**Suite
au verso**





**Comité central
de perfectionnement des enseignants
Demande de remboursement pour une
activité de perfectionnement – 2022-2023
Portion décentralisée (page 2 / 2)**



N.B.: Veuillez remplir chaque ligne du formulaire, sauf la section marquée “ À l’usage du centre administratif ”. Les formulaires incomplets vous seront retournés, ce qui peut en retarder le remboursement.

Retourner le formulaire et toutes les pièces justificatives originales et détaillées à Liliane Sacco, secrétaire du CCP, Services éducatifs.

Nom : _____ N° d’employé : _____

École/Centre: _____

Titre de la conférence : _____ Date de la conférence : _____

Code GL	Montant décentralisé approuvé total
-5-26200-311 Code de l’école/centre	_____ \$

Date

Signature de l’enseignant(e)

Date

Signature du président du comité local

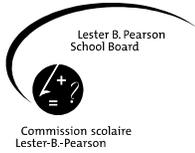
Date

Signature de la Direction

Pour plus d’information, veuillez contacter Liliane Sacco au 422-3000, poste 32618, ou par courriel à lsacco@lbpearson.ca

À l’usage du centre administratif

_____ Date	_____ Secrétaire du CCP
---------------	----------------------------



**Comité central
de perfectionnement des enseignants
Remboursement pour atelier, conférence,
activité de perfectionnement ou
matériel financés localement – 2022-2023**



N.B.: Veuillez remplir chaque ligne du formulaire, sauf la section marquée "À l'usage du centre administratif". Les formulaires incomplets vous seront retournés, ce qui peut en retarder le remboursement.

Retourner le formulaire et toutes les pièces justificatives originales et détaillées à Liliane Sacco, secrétaire du CCP, Services éducatifs, 1925, Brookdale, Dorval.

Nom : _____ N° d'employé : _____

École/Centre: _____

Date de la dépense : _____ Dépense : _____

Code GL	Montant décentralisé approuvé total
-5-26200-311 Code de l'école/centre	_____ \$

Le montant décentralisé approuvé total (ci-dessus) doit être égal au montant indiqué sur les pièces justificatives et doit être approuvé par le comité de perfectionnement local.

Ce formulaire est à l'usage des comités locaux pour rembourser les enseignants à partir du budget du comité local. Le remboursement figurera sur la fiche de paie de l'enseignant.

Date

Signature de l'enseignant(e)

Date

Signature du président du comité local

Date

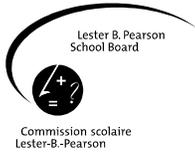
Signature de la Direction

Pour plus d'information, veuillez contacter Liliane Sacco au 422-3000, poste 32618, ou par courriel à lsacco@lbpearson.ca

À l'usage du centre administratif

Date

Secrétaire du CCP



Comité central de perfectionnement des enseignants

Demande de subvention pour une activité de perfectionnement 2022-2023



NOUVEAUX ENSEIGNANTS

Veillez respecter les dates limites suivantes :

13 sept, 18 oct, 8 nov, 6 déc, 10 janv, 7 fév, 14 mars, 11 avril, 9 mai, et 6 juin

Veillez remplir le formulaire et le retourner à Liliane Sacco, secrétaire du CCP, Services éducatifs

Nom : _____ École/Centre : _____ N° d'employé : _____

Mission d'enseignement (matières /année) : _____

Titre de l'activité de perfectionnement : _____

Endroit : _____ Date(s): _____

Description de l'AP :

L'AP ne doit pas excéder 2500\$ et doit avoir lieu en Amérique du Nord.

Le Comité central de perfectionnement professionnel assumera jusqu'à deux jours de remplacement.

Le CCP ne rembourse pas de frais des boissons alcoolisées.

Tous les montants doivent inclure les taxes.

Veillez noter et respecter l'allocation générale de la comité central de perfectionnement pour les indemnités quotidiennes de repas.

Coûts prévus en dollars canadiens

Inscription: _____ \$

Déplacement : _____ \$

Mode de transp. : _____

Hébergement : _____ \$

Repas: _____ \$

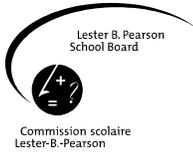
Nombre de jours de remplacement: _____

Coût total: _____ \$

Signature de la Direction

Date

Pour plus d'information, veuillez contacter Liliane Sacco au 422-3000, poste 32618, par courriel : lsacco@lbpearson.ca



**Comité central
de perfectionnement des enseignants**



**Demande de remboursement pour une
activité de perfectionnement – 2022-2023**

NOUVEAUX ENSEIGNANTS

Retourner le formulaire et toutes les pièces justificatives originales et détaillées à Liliane Sacco, secrétaire du CCP, Services éducatifs.

Nom : _____ N° d'employé : _____

École/Centre: _____

Titre de la conférence : _____ Date de la conférence : _____

Veillez joindre la pièce justificative originale et détaillées pour chaque montant réclamé. Le CCP ne remboursera aucun montant qui n'est pas accompagné d'un reçu original correspondant.

Le comité ne rembourse pas les boissons alcoolisées. Les frais de déplacement seront remboursés selon le taux forfaitaire de la commission scolaire à partir de votre lieu de travail.

Le remboursement sera versé dans les six semaines de la réception des formulaires dûment remplis et des reçus originaux. Il figurera sur votre relevé de paye comme revenu non imposable.

Les demandes doivent être calculées en dollars canadiens.

Inscription: _____ \$

Déplacement : _____ \$

Hébergement : _____ \$

Repas (pas de boissons alcoolisées) : _____ \$

Autre (précisez): _____ \$

Total: _____ \$

**Veillez joindre les reçus originaux détaillés.
Les photocopies ne seront pas acceptées.**

_____ Date

_____ Signature de l'enseignant(e)

Pour plus d'information, veuillez contacter Liliane Sacco au 422-3000, poste 32618, ou par courriel à lsacco@lbpearson.ca

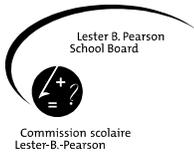
À l'usage du centre administratif

Numéro de compte: 027-1-26501-311

Montant Approuver par CCP: \$ _____

_____ Date

_____ Secrétaire du CCP



**Comité central
de perfectionnement des enseignants**
**Remboursement pour un cours universitaire à unités
2022-2023**



**Retournez le formulaire rempli et une photocopie de votre relevé de notes à
Liliane Sacco, secrétaire du CCP, Services éducatifs.**

Nom: _____ N° d'employé : _____

École/Centre: _____

Nom de l'université : _____

Je détiens un(e) : Brevet Permis d'enseigner Autorisation provisoire d'enseigner

Titre du cours	Trimestre	N° du cours	Unités

_____ Date

_____ Signature de l'enseignant(e)

_____ Date

_____ Signature du président du comité local

Pour plus d'information, veuillez contacter Liliane Sacco au 422-3000, poste 32618, ou par courriel à lsacco@lbpearson.ca

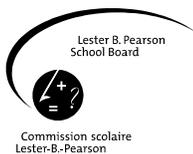
À l'usage du centre administratif

Numéro de compte : 027-1-26202-520

Montant approuvé par le CCP : _____ \$

_____ Date

_____ Signature-secrétaire du CCP



**Comité central
de perfectionnement des enseignants
Demande de subvention d'un réseau 2022-2023
Renseignements de base (Page 1 / 2)**



Veillez remplir le formulaire et le retourner à Liliane Sacco, secrétaire du CCP, Services éducatifs.

Nom du réseau : _____ École/Centre: _____

Contact pour le réseau _____ N° d'employé : _____

Noms des participants et des écoles/centres représentées pour 2022-2023:

Name: _____ École/centre : _____ N° d'employé : _____

Nom : _____ École/centre : _____ N° d'employé : _____

Nom : _____ École/centre : _____ No d'employé : _____

Nom : _____ École/centre : _____ N° d'employé : _____

Nom : _____ École/centre : _____ N° d'employé : _____

Nom : _____ École/centre : _____ N° d'employé : _____

Nom : _____ École/centre : _____ N° d'employé : _____

Nom : _____ École/centre : _____ N° d'employé : _____

Nom : _____ École/centre : _____ N° d'employé : _____

Joindre d'autres page(s) si nécessaire.

Objectif(s) du réseau: _____

Joindre d'autres page(s) si nécessaire.

Votre groupe est-il disposé à communiquer les résultats des travaux du réseau avec d'autres groupes, (c.-à-d. séance privée, personnel de l'école/centre, *For Teachers By Teachers*, APEQ)? oui non

Votre groupe a-t-il reçu une subvention réseau l'année dernière? oui non

Si oui, avez-vous présenté un exposé sur le travail accompli par le réseau? oui non

Si oui, veuillez décrire où et comment l'exposé a été présenté :

Joindre d'autres page(s) si nécessaire.

**Suite
au verso**

**Comité central
de perfectionnement des enseignants
Demande de subvention d'un réseau 2022-2023
Description du réseau et grille d'évaluation (page 2 / 2)**

Décrivez votre plan d'action. (Comment réaliserez-vous votre projet?) : _____

Joindre d'autres page(s) si nécessaire.

Résultat(s) attendu(s) du réseau : _____

Joindre d'autres page(s) si nécessaire.

Dates de réunions proposées : _____

Joindre d'autres page(s) si nécessaire.

Pertinence du réseau par rapport au plan de perfectionnement de l'école/centre : _____

Joindre d'autres page(s) si nécessaire.

Grille d'évaluation – Pour référence seulement

CRITÈRES	4. EXEMPLAIRE	3. COMPLET	2. ACCEPTABLE	1. PARTIEL
Répond aux mandats du réseau	Le projet est relié à de multiples composantes des mandats du réseau.	Le projet est relié à une composante précise des mandats du réseau.	Le projet est relié de manière générale aux mandats du réseau, non à une composante précise.	Le projet a été créé sans référence au mandat du réseau mais pourrait être retravaillé.
Plan de réussite/Projet éducatif	Le projet va de pair avec le plan de réussite scolaire et/ou le projet éducatif de l'école/centre.	Le projet montre des liens évidents avec le plan de réussite scolaire et/ou le projet éducatif de l'école/centre.	Le projet a quelques liens avec le plan de réussite scolaire et/ou le projet éducatif de l'école/centre.	Le projet montre très peu de liens avec le plan de réussite scolaire et le projet éducatif de l'école/centre.
Durabilité	Le projet a un impact à long terme concret et qui est mesurable.	Le projet a un impact à long terme et qui est mesurable.	Le projet a un certain impact à long terme et qui pourrait être mesurable.	Le projet n'a pas d'impact évident à long terme et n'est pas mesurable.
Développement de la capacité	Le projet fera une contribution significative à la base de connaissances plus étendue.	Le projet fera une contribution significative à la base de connaissances.	Le projet fera une certaine contribution à la base de connaissances.	Le projet fera une contribution minimale à la base de connaissances.
Pratique de l'enseignant	Le projet a une influence directe et spécifique sur la pratique de l'enseignant.	Le projet influence la pratique de l'enseignant.	Le projet pourrait influencer la pratique de l'enseignant.	Le projet n'influencera pas la pratique de l'enseignant.

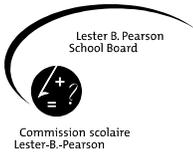
Pour plus d'information, veuillez contacter Liliane Sacco au 422-3000, poste 32618, par courriel à lsacco@lbpearson.ca

À l'usage du centre administratif

Montant Approuver par CCP: \$ _____

Date

Secrétaire du CCP



**Comité central
de perfectionnement des enseignants**



**Demande de remboursement pour un réseau
2022-2023**

N.B.: Seuls les réseaux qui ont reçu une autorisation préalable du comité central de perfectionnement des enseignants peuvent présenter une demande de remboursement.

Retourner le formulaire et toutes les pièces justificatives originales et détaillées à Liliane Sacco, secrétaire du CCP, Services éducatifs, 1925, Brookdale, Dorval.

Nom du réseau : _____ École/Centre: _____

Contact pour le réseau _____ N° d'employé : _____

Nom de la personne à rembourser : _____ N° d'employé : _____

École/Centre: _____

Veillez joindre la pièce justificative originale pour chaque montant réclamé. Le CCP ne remboursera aucun montant qui n'est pas accompagné d'un reçu original correspondant. Le comité ne rembourse pas les boissons alcoolisées. Les frais de déplacement seront remboursés selon le taux forfaitaire de la commission scolaire à partir de votre lieu de travail.

Le remboursement sera versé dans les six semaines de la réception des formulaires dûment remplis et des reçus originaux. Il figurera sur votre relevé de paye comme revenu non imposable.

Les demandes doivent être calculées en dollars canadiens.

Dépense	Montant
_____	: _____ \$
_____	: _____ \$
_____	: _____ \$
_____	: _____ \$
Demande totale du réseau (max. 4000\$): _____ \$	

**Veillez joindre les reçus originaux détaillés.
Les photocopies ne seront pas acceptées.**

Date

Signature de la personne contact du réseau

Date

Signature de la Direction

Pour plus d'information, veuillez contacter Liliane Sacco au 422-3000, poste 32618, ou par courriel à lsacco@lbpearson.ca

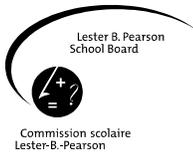
À l'usage du centre administratif

Numéro de compte : 027-1-26204-311

Montant Approuver par CCP: \$ _____

Date

Secrétaire du CCP



**Comité Comité central
de perfectionnement professionnel des enseignants
PROJET SPÉCIAL POUR LES ÉCOLES**



Demande de subvention pour financer
une activité de perfectionnement professionnel pour l'année scolaire 2022-2023
Les demandes pour projets spéciaux doivent concerner tous les enseignants.

Envoyez le formulaire rempli à Lily Sacco, Services éd., secrétaire du CPIC

Titre de l'activité de perfectionnement professionnel :

Lieu : _____ **Date(s) :** _____

Coûts prévus en dollars canadiens : (le CPIC paiera 40 % des coûts, maximum de 5000 \$)

Précisez:

Élément/activité	\$
Coût total :	

Personne-ressource : _____ **École/centre :** _____ **No d'employé :** _____

Décrire l'activité de perfectionnement professionnel :

Portée (école/niveau d'études) :

Objectifs du projet spécial :

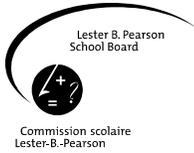
Résultat attendu :

Joindre des pages additionnelles au besoin.

Pour plus d'information, contactez Lily Sacco au 422-3000 poste 32618 ou par courriel au lsacco@lbpearson.ca

Signature du directeur d'école ou de centre

Signature du président(e) du comité local



**Comité central
de perfectionnement des enseignants
Plan de perfectionnement décentralisé
2022-2023**



Financement, buts et priorités (page 1 / 2)

Veillez retourner le formulaire dûment rempli à Liliane Sacco, secrétaire du CCP, Services éducatifs.

École/Centre : _____

Président(e) du comité de perfectionnement local: _____

Votre établissement accumule-t-il des fonds pour une activité de perfectionnement spéciale? oui non

Si oui, quand cette activité aura-t-elle lieu ? _____

1. Financement

Report de 2021-2022: _____ Allocation pour 2022-2023: _____

2. Quels sont les buts et les priorités de perfectionnement de votre établissement pour 2022-2023?

3. De quelle manière les buts et les priorités de perfectionnement pour 2022-2023 appuieront-ils le plan de réussite de votre école/centre?

Veillez joindre des pages supplémentaires au besoin.

Pour plus d'information, veuillez contacter Liliane Sacco au 422-3000, poste 32618, par courriel à lsacco@lbpearson.ca

**Suite
au verso**

